

AGNÈS HOCHET

L'immigration
dans le débat politique français
de 1981 à 1988

Depuis le début des années 80, l'immigration a occupé une place de premier plan dans le débat politique français. Élément clé de l'affrontement droite-gauche, elle n'a pas été favorable à cette dernière. Le soir des élections municipales de mars 1983, P. Mauroy n'attribuait-il pas à cette question la responsabilité des difficultés électorales de la gauche ? Que celle-ci soit incapable de résoudre le « problème de l'immigration » était devenu une évidence.

Pourtant, ce débat sur l'immigration est lui-même paradoxal. Paradoxal tout d'abord parce que les frontières sont fermées depuis 1974 et que l'immigration massive appartient désormais au passé de la France ; paradoxal parce que la France a toujours été une terre d'immigration et que la population étrangère représentait, en 1982, le même pourcentage de la population totale qu'en 1930 ; paradoxal enfin parce que la France s'enorgueillit de sa réputation de terre d'accueil et d'une tradition républicaine qui devrait la mettre à l'abri des tentations xénophobes.

Le problème est double : quelle a été la fonction de l'immigration dans le débat politique français ? Quelle a été la réponse de la classe politique à un débat dont elle n'a pas été le seul acteur puisqu'il a été institué non seulement par ses déclarations mais aussi par des ouvrages, des statistiques, des articles de presse ?

I. — 1981-1985 : L'AFFRONTEMENT

De 1981 à 1985, le débat sur l'immigration est une composante importante de la vie politique française. Il permet l'affrontement entre la droite et la gauche, d'abord dans un contexte où toute action

de celle-ci est fortement suspectée d'illégitimité, c'est-à-dire de 1981 à 1983. Après le tournant de la rigueur, il offre un terrain d'opposition purement idéologique.

Des décisions contestées

Les premières mesures prises par le gouvernement Mauroy en matière d'immigration furent vivement attaquées par l'opposition.

Dès le 26 mai 1981, les arrêtés d'expulsion pris par le précédent ministre de l'Intérieur furent suspendus. Puis fut lancée l'opération de régularisation des clandestins, au moment où était votée une loi rendant inexpulsables certaines catégories d'étrangers et en particulier les jeunes ayant passé la plus grande partie de leur vie en France. Ces mesures furent accompagnées de déclarations à la portée symbolique non négligeable comme celle de Claude Cheysson le 25 mai 1981 à l'Unesco exprimant « solennellement » sa « reconnaissance » aux travailleurs immigrés algériens. Au cours d'un voyage en Algérie au mois d'août 1981, il devait à nouveau évoquer la « dette » de la France à l'égard des immigrés algériens. La volonté de rétablir des « relations exemplaires » avec l'Algérie, concrétisée par le transfert des archives algériennes et la signature du contrat gazier, pesa lourd dans le débat sur l'immigration.

L'évocation par C. Cheysson, lors de ce même voyage à Alger, de l'octroi du droit de vote aux immigrés pour les municipales de 1983 alla dans le même sens malgré un démenti immédiat de J. Autain, secrétaire d'Etat chargé des immigrés.

L'opposition réagit rapidement. Après l'évocation du droit de vote aux immigrés, le secrétaire général du Parti républicain, J. Blanc, dénonça cette opération de « pêche aux voix »¹. Le Front national, faisant son entrée sur la scène politique, protesta contre ce « projet insensé » qui engage selon lui « le processus de défrancisation de la France »².

Pour Christian Bonnet³, cette opération aurait des conséquences négatives sur l'emploi, l'ordre public, ainsi que pour le pays tout entier, puisqu'elle ne pourrait manquer d'alimenter la xénophobie des Français. Pour J.-M. Le Pen⁴ il s'agit d'une « opération portes ouvertes », désastreuse au moment où la France compte déjà « deux millions de chômeurs ».

1. *Le Monde*, 12 août 1981.

2. *Le Monde*, 12 août 1981.

3. *Le Figaro*, 22 septembre 1981.

4. *Le Figaro*, 22 septembre 1981.

C'est à ce moment que naquit le mythe du « laxisme », un mot qui serait largement utilisé dans les années suivantes. Ce mythe fut nourri par de nombreux articles de presse mettant l'accent sur les filières de passage clandestin et l'arrivée en France d'étrangers en provenance de RFA ou de Suisse, attirés par l'espoir d'une situation juridique stable.

Une présence spectaculaire des immigrés

Contrastant avec la discrétion de la présence étrangère en France dans les décennies précédentes, la décennie 80 est marquée par une présence beaucoup plus visible des immigrés et des jeunes issus de l'immigration. Il s'agit soit d'une visibilité voulue, comme dans le cas des marches pour l'égalité de 1983 et 1984, soit d'une visibilité involontaire mais néanmoins très médiatique.

A cette catégorie appartiennent les « étés chauds » de 1981 et 1982 dans la banlieue lyonnaise (les fameux « rodéos des Minguettes »), ainsi que de violents incidents opposant les jeunes à la police en février 1983, toujours dans la banlieue lyonnaise. Tous ces incidents bénéficièrent d'une couverture de presse nationale. Or, cette délinquance fut mise directement en rapport avec la politique du gouvernement Mauroy et en particulier l'expulsabilité des jeunes ayant longtemps vécu en France. *Le Figaro* du 23 mars 1983 rapporte ainsi les propos d'un responsable régional du syndicat ccc des corps en civil de la police nationale : « Où s'arrêteront les dégâts causés par l'actuelle philosophie pénale et par une prétendue solidarité qui aboutissent à supprimer les mots répression et expulsion du vocabulaire officiel ? »

Les grèves dans les usines automobiles d'Aulnay-sous-Bois (cinq semaines en avril 1982), puis à Talbot-Poissy (septembre 1982) suscitèrent le même type de réactions. Une tribune libre de J.-M. Le Pen parue dans *Le Figaro* après ces événements et intitulée « L'immigration, chance ou mauvaise affaire ? » établit un parallèle entre les effets néfastes de l'immigration en France sur le plan économique, politique et culturel et la situation libanaise.

Délinquance, chômage, immigration clandestine, réminiscences du passé algérien de la France, encore si sensibles pour une partie de l'opinion, c'est sous ces traits que sont apparus les immigrés aux Français à partir du début des années 80.

Les attaques contre l'immigration culminèrent durant la campagne pour les municipales de mars 1983. L'immigration est plus particulièrement sous les feux de l'actualité dans le 20^e arrondisse-

ment de Paris où se présente J.-M. Le Pen pour « dire tout haut ce que les gens d'ici pensent tout bas » et à Dreux où la liste commune droite classique - Front national remporte les partielles de septembre consécutives à la démission de F. Gaspard.

Extension du débat

La période qui va du lendemain des municipales de 1983 jusqu'à la fin de l'année 1985 se caractérise par une moindre violence des polémiques politiques sur l'immigration, compensée par la diffusion d'une vision inquiétante de l'immigration.

C'est en effet l'époque où l'opinion découvre, au travers par exemple des « marches pour l'égalité », ou du livre de F. Gaspard, *La fin des immigrés*, l'irréversibilité de l'immigration en France. Cette prise de conscience semble être mal vécue comme en témoignent les nombreuses polémiques sur le nombre des étrangers présents en France. Bien que l'immigration soit arrêtée depuis 1974 (la population étrangère n'augmente plus que sous l'effet du regroupement familial, de la fécondité des étrangers installés en France, et des demandeurs d'asile), l'emploi continu du terme « immigration » ainsi que l'accent mis sur le nombre de clandestins en France (par définition improuvable) alimentent les craintes de l'opinion et suscitent une forte demande de contrôle.

C'est aussi à cette époque que se forge une représentation particulièrement défavorable des immigrés, en particulier sous l'influence des publications de J.-Y. Le Gallou (*Réponses à l'immigration : la préférence nationale*) et A. Griotteray (*Les immigrés : le choc*), toutes deux parues à la fin de 1984. Ces deux ouvrages reposent sur les idées suivantes : illégitimité de la présence étrangère en France (les immigrés sont venus dans leur seul intérêt et ont retardé la modernisation économique de la France), caractère inassimilable de l'immigration en raison notamment de l'islam, coût de l'immigration trop élevé, nécessité d'un retour massif des étrangers, nécessité d'une réforme du droit social « pour arrêter l'appel d'air »⁵. Ces idées furent reprises par J.-M. Le Pen⁶ tandis que le dossier du *Figaro-Magazine* d'octobre 1985, présentant en couverture une Marianne voilée d'un tchador sous le titre « Serons-nous encore Français dans vingt ans ? » faisait l'objet d'une large polémique.

Globalement, la gauche est sur la défensive. L'évolution de son

5. A. Griotteray, *Les immigrés : le choc*, Plon, 1984.

6. Voir par exemple les déclarations sur le coût social des immigrés en octobre 1985.

discours et de sa politique traduit une tentative de réponse à ces attaques. Dans le discours, le thème de la lutte contre les clandestins apparaît après le conseil des ministres du 31 août 1983. Des mesures de contrôle des flux sont adoptées à trois reprises (été 1982, août 1983, octobre 1984) sans désarmer l'opposition qui réclame après chaque plan des mesures encore plus strictes. Les chiffres avancés par F. Gaspard dans son livre ne parviennent pas davantage à convaincre les Français face aux affirmations de J.-M. Le Pen sur le coût social des immigrés en octobre 1985.

II. — 1986-1988 :

LES MÉTAMORPHOSES DU DÉBAT SUR L'IMMIGRATION

Tout en étant moins virulent, le débat sur l'immigration subit une mutation qui le rend de plus en plus confus et difficile à décrypter.

Il est vrai qu'après les succès électoraux du Front national et le retour à l'Assemblée nationale d'une majorité conservatrice, ce débat perdait l'un de ses ressorts essentiels, l'opposition au gouvernement socialiste (selon un sondage SOFRÈS-Isoloir du 16 mars 1986, 60 % des électeurs du Front national citent l'immigration comme l'une des deux raisons essentielles de leur vote contre 17 % de l'ensemble des électeurs). Un deuxième ressort sera perdu lors du vote de la loi du 9 septembre 1986 et du rétablissement des contrôles d'identité qui réalisera une grande partie de la plate-forme UDF-RPR sur l'immigration.

Un consensus ambigu

De plus, on a assisté à un rapprochement des positions de tous les partis politiques, hormis le Front national, sur l'immigration. Laurent Fabius et Jacques Chirac ne devaient-ils pas convenir, lors d'un débat télévisé de l'automne 1985, qu'il n'y avait pas de « désaccord fort » entre eux sur ce problème ?

Les programmes des partis, Front national exclu, au moment des législatives de 1986 et des présidentielles d'avril 1988, révèlent un accord sur les quatre points suivants entre le PC, le PS, le RPR et l'UDF : fermeture des frontières, fermeté à l'égard des clandestins, intégration des étrangers souhaitant rester en France, retour volontaire.

Ce consensus s'est formé progressivement au cours de la décennie 80. Sur le contrôle des frontières, il est même antérieur. Ni le Parti socialiste, ni le Parti communiste n'ont jamais vraiment contesté la fermeture des frontières décidée en 1974. Au contraire,

la culture de gauche s'accommode mal du phénomène de l'immigration qui est considéré comme résultant de l'inégalité des rapports Nord-Sud et comme néfaste à la fois pour le pays d'accueil (pression à la baisse des salaires, « division de la classe ouvrière ») et pour le pays de départ privé de ses forces vives.

Pour le RPR et l'UDF, la fermeture des frontières, décidée en 1974 en raison de la situation du marché du travail, reste un point fort du programme. Toutefois, on peut observer un glissement des justifications, la justification économique demeurant mais étant rejointe par une justification d'ordre plus idéologique, la défense de l'identité nationale. Au reste, la fermeture des frontières, mesure de protectionnisme appliquée à la main-d'œuvre, est en totale contradiction avec l'idéologie libérale⁷.

La fermeté à l'égard des clandestins est le corollaire de la volonté de fermeture des frontières. Ce thème apparaît dans le discours du PS en 1983 et supprime progressivement l'idée de régularisation des clandestins (conçue comme une sorte de remise à zéro définitive des compteurs) qui dominait avant l'arrivée au pouvoir de F. Mitterrand et au début du septennat. La volonté d'insertion résulte à la fois d'une volonté politique et du poids des faits, c'est-à-dire de l'impossibilité pratique du retour massif et non volontaire des immigrés. Pour le PC et le PS, cette politique est la nouvelle forme de « l'égalité des droits » longuement revendiquée durant les années 70.

Sur l'aide au retour également, la sensibilité socialiste a changé. Officiellement bannie de la politique gouvernementale en 1981, elle fut rétablie lors du conseil des ministres du 31 août 1983 sous le nom d'« aide à la réinsertion ».

Le consensus repose donc sur des bases réelles. Il est renforcé par le poids de l'opinion. 42 % des Français surévaluent la présence étrangère⁸, 68 % sont favorables à la limitation du regroupement familial⁹ et à la fermeture des frontières¹⁰. 58 % des Français pensent que le nombre d'étrangers en France est trop élevé¹¹.

Toutefois, ce consensus recouvre de larges zones d'ombre, car les mots employés sont susceptibles de nombreuses interprétations.

Ainsi le thème de « la lutte contre les clandestins » est un sujet de polémiques en raison des moyens différents qui peuvent être

7. Voir par exemple les entretiens avec H. Lepage et J.-J. Rosa dans *Libération* du 12 octobre 1984 ou celui avec M. Friedman dans *Le Nouvel Observateur* du 27 juin 1986.

8. Sondage réalisé en janvier-février 1984 pour le MRAP.

9. Sondage pour *Le Nouvel Observateur*, 30 novembre 1984.

10. *Ibid.*

11. Sondage réalisé en janvier-février 1984 pour le MRAP.

employés : reconduite à la frontière ordonnée par un juge pour la gauche, décision administrative depuis la loi du 26 septembre 1986 et accent mis sur la nécessité de nombreux contrôles d'identité...

Autre exemple, l'ambiguïté de la volonté d'insertion. Si les positions officielles du Parti socialiste semblent s'accommoder d'une certaine diversité culturelle et accepter de considérer l'accès à la nationalité française comme un préalable à une véritable intégration, les prises de position de certains responsables de l'UDF et du RPR sont souvent inverses, posant la volonté d'assimilation de l'étranger comme un préalable. Chez D. Bariani¹² l'alternative « s'assimiler ou repartir » est clairement formulée. Que faire alors si les étrangers n'acceptent pas de repartir ?

Ces possibilités larges d'interprétation font apparaître la fonction de ce consensus. Il sert à la fois de protection, élaborée par la gauche et calquée par la droite, contre les discours attaquant directement l'immigration. Il est aussi la plate-forme minimum susceptible d'être acceptée par tous à l'intérieur d'un parti. En effet, le débat sur l'immigration a divisé aussi les partis politiques et les alliances¹³. Quels points communs entre R. Barre affirmant dès 1985 que « la France est une société multiraciale », B. Stasi, D. Bariani ou A. Griotteray, pourtant tous membres de l'UDF ?

De nouveaux thèmes de débat

Si le débat sur l'immigration s'est éteint, c'est aussi parce que de nouveaux thèmes sont apparus : la défense de l'identité nationale et son corollaire, la réforme du code de la nationalité. Ces deux idées, lancées à la fin de l'année 1984 par les ouvrages d'A. Griotteray et de J.-Y. Le Gallou, ont été reprises dans la plate-forme UDF-RPR de janvier 1986 et dans nombre de discours. Le thème de la réforme du code de la nationalité continue à figurer, de façon évasive il est vrai, dans le programme du RPR pour les présidentielles de 1988.

Mais, là encore, l'ambiguïté est la règle. Le débat sur la réforme du code de la nationalité a été rapidement enterré à la suite de la nomination par le Premier ministre d'une « commission des sages » qui rendit un rapport favorable à un large accès volontaire à la nationalité française. De plus, les mots, là aussi, ont un sens différent selon celui qui les emploie. La réforme du code de la nationalité proposée par le gouvernement Chirac était très différente des pro-

12. D. Bariani, *Les immigrés, pour ou contre la France*, Ed. France-Empire, 1985.

13. Voir par exemple les réactions du RPR après la publication du rapport Hannoun sur le racisme, *Le Monde*, 19 décembre 1987.

positions du Club de l'Horloge¹⁴ qui prévoyaient la suppression de tout accès automatique à la nationalité française, le seul mode d'accès étant la naturalisation discrétionnaire. Au contraire, l'avant-projet de loi du gouvernement Chirac conservait l'attribution de la nationalité française à la naissance pour les enfants nés en France de parents eux-mêmes nés en France, c'est-à-dire en particulier les enfants d'Algériens. La *Lettre de la Nation* du 30 octobre 1987, sous le titre « Relever le défi de l'intégration », enregistre même avec satisfaction que « 100 000 étrangers ou enfants d'étrangers sont devenus français en 1986 » !

En définitive, le débat se réduit en 1988 à un rappel du « problème de l'immigration »¹⁵, à la dénonciation toujours virulente par le Front national de « l'augmentation de l'immigration »¹⁶ et à une volonté de « défense de l'identité nationale » qui apparaît dans les discours du Front national et de certains responsables de la droite. Il faut toutefois noter que ces thèmes ne font pas l'objet d'un consensus mais semblent au contraire révélateurs d'un clivage entre sensibilités différentes. Les socialistes ou B. Stasi, par exemple, rappellent souvent leur confiance dans le génie intégrateur de la France¹⁷, tandis que le RPR évoque dans son programme pour les présidentielles de 1988 la nécessité de défendre l'identité nationale.

Ainsi réduit à un diptyque fermeture des frontières/insertion des étrangers qui le désirent, le discours sur l'immigration n'a pu empêcher la montée des thèmes venus de la droite extrême. Peut-être est-ce justement cette analyse trop réductrice et peu conforme aux réalités de l'immigration (par exemple en faisant l'impasse sur la complexité du problème des clandestins) qui a, paradoxalement, favorisé la diffusion d'un autre discours, certes simpliste, mais plus conforme à la représentation que se font les Français du « problème de l'immigration ».

14. Cf. J.-Y. Le Gallou et le Club de l'Horloge, *La préférence nationale*, 1984.

15. J. Chirac à Marseille, *Le Monde*, 12 mars 1988.

16. Cf. les déclarations de J.-M. Le Pen sur France-Inter le 14 avril 1988 sur « L'invasion migratoire ».

17. Cf. *PS Info*, février 1988, numéro spécial rendant compte de la convention nationale du ps, et B. Stasi, *L'immigration, une chance pour la France*, 1984.

RÉSUMÉ. — De 1981 à 1988, l'immigration a été très présente dans le débat politique français, comme l'un des vecteurs essentiels de l'affrontement droite-gauche. L'affrontement initial a subi une double mutation : évolution vers un consensus, apparition de nouveaux thèmes de débat qui révèlent des sensibilités différentes à la présence étrangère en France.